



Council of the
European Union

Brussels, 13 January 2016
(OR. en, fr)

5173/16

FRONT 11
COMIX 13

NOTE

From: French delegation
To: Working Party on Frontiers/Mixed Committee
(EU-Iceland/Liechtenstein/Norway/Switzerland)
Subject: Security at external border of the European Union

Delegations will find attached a copy of a letter received by the General Secretariat of the Council on 11 January 2016.



E-MAIL / FAX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le 28 DEC. 2015

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE	
SGE16/00245	
Reçu le	11 -01- 2016
DEST. PRINC.	Mme ROGER
DEST. COPISTES	M. TUSK

Messieurs les Ministres, chers collègues,

Le nombre de migrants et de réfugiés arrivés par mer et terre dans six des pays de l'Union européenne situés aux frontières extérieures de cette dernière a dépassé le million cette année. Le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) rapportent que la moitié de ces arrivants étaient des Syriens fuyant la guerre dans leur pays, et environ 7% des Irakiens.

Les attentats du 13 novembre dernier, à Paris et à Saint-Denis, ont malheureusement montré que certains terroristes entendent gagner nos pays et y commettre des projets criminels en se joignant à ces flux de migrants et de réfugiés. Deux des kamikazes qui se sont fait exploser aux alentours du Stade de France avaient présenté des passeports syriens en Grèce, lors de leur entrée dans l'espace européen, le 3 octobre. Si nous ne nous montrons pas extrêmement vigilants quant aux conditions dans lesquelles s'exerce la sécurité de nos frontières extérieures, nos opinions publiques seront de moins en moins inclinés à accorder un accueil serein aux réfugiés légitimement venus chercher une protection en Europe, et l'espace Schengen s'en verrait vraisemblablement déstabilisé dans son ensemble.

M. Ard VAN DER STEUR
Ministre de la Sécurité et de la Justice
Royaume des Pays-Bas

M. Klaas DJIKOFF
Ministre pour l'immigration
Royaume des Pays-Bas

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAUVAU, 75800 PARIS CEDEX 08 - STANDARD 01.49.27.49.27 - 01.40.07.60.60
ADRESSE INTERNET : www.interieur.gouv.fr

Plus spécifiquement, les conditions de contrôle aux frontières extérieures de l'Union des documents de voyage présentés par les réfugiés constituent un enjeu extrêmement prégnant et préoccupant, en raison de la circulation avérée de passeports vierges volés dans les administrations publiques des territoires passés sous l'emprise de Daech. En effet, selon plusieurs services de renseignements européens, des milliers de passeports vierges volés par Daech en Syrie et en Irak, voire en Libye, pourraient être utilisés par des terroristes camouflés en réfugiés pour rejoindre l'Europe. Ce trafic de documents volés constitue par ailleurs une source de financement non négligeable de ce groupe terroriste. Certains de ces passeports volés vierges se trouveraient désormais en Turquie et y feraient l'objet de trafics sophistiqués, après avoir été personnalisés et revendus sur place.

Ces « vrais faux » passeports syriens sont très difficiles à détecter. Volés vierges lors du conflit, ils ont été personnalisés, parfois avec des moyens d'impression très performants, probablement détournés eux aussi ou fournis par des pays sympathisants, au point qu'il est très malaisé de distinguer les passeports délivrés légalement par la Syrie et l'Irak de ceux qui ont été détournés par Daech. D'autres passeports auraient également été récupérés sur des personnes décédées, comme des soldats syriens ou des victimes civiles des bombardements, puis revendus à des personnes ressemblant à ces dernières et susceptibles de développer des projets criminels ou terroristes.

Il nous revient de tout faire pour éviter que des terroristes puissent à nouveau utiliser ces documents de voyage afin d'entrer en Europe et d'y commettre des attentats, après ceux du 13 novembre dernier en France. Il en va de la sécurité de tous les citoyens de l'Union européenne.

A ce titre, plusieurs initiatives méritent, à mon sens, d'être étudiées et prises au plus vite.

Il est, tout d'abord, absolument primordial de détecter, aussi en amont que possible, ces documents syriens et irakiens. L'agence Interpol possède une base de données des documents de voyage volés ou perdus, la base « SLTD ». Il est essentiel que les autorités des pays qui délivrent ces documents alimentent, autant que possible, ces bases. Il semble que l'Irak alimente de manière conséquente ce fichier. Au 31 décembre 2013, les autorités de Bagdad y avaient enregistré 18 509 passeports, dont 1 300 volés vierges. A présent, la base « SLTD » compte 225 000 passeports irakiens, dont 183 000 volés vierges. En revanche, seuls 9 400 passeports syriens volés y sont recensés.

S'il appartient aux autorités syriennes ou irakiennes de continuer à alimenter directement la base « SLTD », il revient à l'Union européenne de se mettre en capacité de donner à ses gardes-frontières, dans les « hot spots » et aux frontières extérieures, les moyens informatiques permettant de consulter systématiquement les bases de données d'Interpol et du SIS.

La réforme à venir du règlement Frontex et des contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen doit nous permettre d'y arriver. Il me paraît urgent de donner à l'agence Frontex les moyens nécessaires, juridiques et humains, pour armer sur nos frontières extérieures les structures de détection et d'identification de faux ou de « vrai faux » documents ». L'objectif que nous devons acter au niveau européen est bien celui d'une consultation systématique des fichiers de sécurité, et singulièrement de la base « SLTD », depuis les « hot spots » et pour chaque porteur d'un passeport syrien ou irakien, lors du franchissement des frontières extérieures de l'Union. Ainsi, l'agence Frontex devrait être, avec le soutien des Etats membres, en capacité de déployer les effectifs nécessaires au sein de chacun de ces « hot spots » et à chaque point d'entrée migratoire en Grèce et en Italie, afin de les doter en véritables « unités de détection et d'identification de faux ou de « vrai faux » documents ».

En effet, c'est bien à l'occasion du franchissement des frontières extérieures de l'Union qu'un tel contrôle approfondi doit être systématiquement effectué. Il importe singulièrement de s'assurer de la concordance entre le document présenté et son détenteur. A l'heure actuelle, en dépit de nombreux appels en ce sens, les contrôles sécuritaires dans les « hot spots » et autres centres de traitement des migrants irréguliers demeurent largement insuffisants. Il est donc urgent que les Etats membres concernés et les agences de l'Union renforcent ces contrôles, ce qui suppose de réexaminer rapidement les procédures adéquates et d'accroître les moyens qui y sont consacrés, en hommes comme en équipements. A cet égard, l'équipement en bornes EURODAC, mais également en matériel informatique nécessaire pour consulter le SIS, ainsi que la base « SLTD » d'Interpol, requièrent une attention particulière.

Pour conclure, trois recommandations effectives me paraissent utiles à ce stade :

1/ Mobiliser l'ensemble des acteurs œuvrant aux frontières extérieures, par la constitution d'équipes spécifiquement dédiées à la détection et l'identification de faux ou de «vrais faux» documents dans les « hot spots » et autres points d'entrée de migrants, afin que soient détectés et stoppés les détenteurs de tels documents, en s'assurant que les autorités grecques et italiennes y apportent ensuite le traitement judiciaire et/ou policier approprié.

2/ Pour ce faire, améliorer substantiellement l'équipement aux frontières extérieures, notamment en Grèce et en Italie, afin que les interrogations systématiques des fichiers internationaux et européens de sécurité, et en particulier du « SLTD », pour tous les détenteurs d'un passeport syrien et irakien, soient réalisées.

3/ Sensibiliser, dans le cadre du dialogue que nous menons avec la Turquie, ce partenaire pour qu'il prenne toutes les mesures nécessaires afin de lutter résolument contre ce trafic de passeports volés vierges.

Face à ce phénomène inquiétant, il est essentiel que l'Union européenne s'engage sans tarder pour garantir aux réfugiés le niveau de protection auquel ils ont droit, tout en gardant fermement à l'esprit nos devoirs de protection à l'égard des citoyens vivant sur le territoire européen.

Je me tiens à votre entière disposition pour nous entretenir au plus vite de ces propositions et reste bien entendu attentif à toute autre proposition que vous pourriez faire sur ce sujet essentiel.

Je vous prie, cher Vice-Président, cher Commissaire, de recevoir l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.



Bernard CAZENEUVE

Copies à :

- M. Etienne SCHNEIDER, Vice-Premier ministre, ministre de l'économie, ministre de la sécurité intérieure, ministre de la défense, Luxembourg
 - M. Jean ASSELBORN, Ministre des affaires étrangères et européennes, Ministre de l'immigration et de l'asile, Luxembourg
 - M. Ard VAN DER STEUR, Ministre de la Sécurité et de la Justice, Royaume des Pays-Bas
 - M. Klaas DJIKOFF, Ministre pour l'immigration, Royaume des Pays-Bas
-